



Modification contrat mutuelle sans avenant

Par **Mina26**, le **02/12/2016** à **09:15**

Bonjour,

Ma mutuelle (puis-je la citer ?) a modifié mon contrat sans m'en avertir et sans me faire signer d'avenant.

Je m'en suis rendue compte lors d'un rendez-vous chez l'opticien.

Mes remboursements avaient diminué (alors que les cotisations ne cessent d'augmenter !).

Le service réclamation m'a dit que "c'était comme ça" et depuis ne répond à aucun de mes courriers qui tentent d'obtenir des explications. Cela fait un mois que j'essaie de communiquer avec eux, il y a volonté manifeste de ne surtout pas me répondre.

Je compte porter l'affaire devant le juge de proximité.

Qu'en pensez-vous ? Que puis-je demander ?

Merci.

(Et je paie 300 euros par mois de cotisation...)

Par **chaber**, le **02/12/2016** à **09:27**

bonjour

[citation]Je m'en suis rendue compte lors d'un rendez-vous chez l'opticien.

Mes remboursements avaient diminué[/citation]

l'article 2 du décret du 18 novembre 2014, instaurant la réforme des contrats responsables pour les mutuelles, limite à 470 € la prise en charge par celles-ci des lunettes à verres simples, monture comprise, à 750 € celle des lunettes à verres complexes et à 850 € celle des lunettes à verres très complexes. Les mutuelles devront également proposer un

remboursement minimum de 50 € sur les verres simples, portés à 200 € pour les verres complexes.

Au sein de ces équipements, la prise en charge des montures sera limitée à :

150 € pour les mutuelles individuelles,
100 € dans le cadre des mutuelles d'entreprises.

Les assureurs doivent appliquer la loi. l'avenant est inutile

Par **Mina26**, le **02/12/2016** à **09:35**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Tout le contrat est modifié, il ne s'agit pas que de l'optique.

Ne doivent-ils alors pas adapter les cotisations aux nouveaux remboursements ?

(Et a minima m'avertir des modifications ! Ça me semble être la base de la relation client !)

Par **chaber**, le **03/12/2016** à **11:05**

bonjour

Tous les ans je reçois de ma mutuelle Santé les mises à jour

[citation]Ne doivent-ils alors pas adapter les cotisations aux nouveaux remboursements ?[/citation]en théorie je suis d'accord avec vous; mais comme des remboursements Sécu baissent il faut compenser.